

A RENVoyer A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: [Enduro Club Chimay.](#)

ADRESSE DU CLUB: [128 rue Baudhuin 6460 Villers la Tour](#)

Téléphone: GSM: [0497119808](#)

E-Mail vincent.bizzarro2@gmail.com.

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

[Enduro de Chimay 30/08/2026](#)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le [30/08/2026](#) un

ENDURO EUROPEEN (*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE :. ALAIN VIROUX

ADJOINTS : LAHAYE MICHEL, LEMOINE CHRISTOPHE, SPRUMONT RENE, BERTRAND THIERRY
DIERICKX FRANS, THEYS MANU, Econome SANZOT DAVID.....

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: [BIZZARO VINCENT](#). TEL: 0497 / 119 808

COLLEGE TECHNIQUE: [FMB](#).

CHRONOMETRAGE: [RIS](#)

RESPONSABLE MEDICAL ACS LA HULPE

:

SERVICE MEDICAL: [ACS La Hulpe](#)

Communications urgentes le jour de l'épreuve

:

Nom: [Bizzarro Vincent](#) tGSM.:[0497119808](#) E-mail: vincent.bizzarro2@gmail.com

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse :[Circuit de Chimay rue du Grand Prix des Frontières](#) à partir de :[07H30](#)

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à [09h00](#) heures à :[circuit de Chimay](#)

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	Longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS E1/E2	+/- 75 kms	4 + 1sp	2h10	2	07h30	09h00
ESPOIRS 125 / Open	+/- 75 kms	3 + 1sp	2h10	2		
NATION. E1/ E2	+/- 75 kms	3 + 1sp	2h10	2		
JUNIORS E1 / E2	+/- 75 kms	3 + 1sp	2h10	2		
GENTLEMEN OPEN	+/- 75 kms	3 + 1sp	2h10	2		
EXPERTS OPEN	+/- 75 kms	3 + 1sp	2h10	2		
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - ANCÊTRES	+/- 75 kms	2 + 1sp	2h10	2		
YOUTH 85 / 125				2		
LOISIRS	68km		2h10			

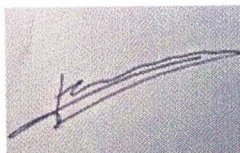
La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écarter du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 90 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 100 EUR. Date limite d'inscription : 26/08/2026 à 23H59.

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)



Règlement Particulier établi le 07/07/2026.

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le

12/07/2026

Le Directeur de course

